



Nouvelle loi sarkozy pour les locations

Par **rousselin**, le **24/01/2008** à **15:23**

bonjour, une professionnelle de l'immobilier m'a affirmé que la nouvelle loi Sarkozy pour les locations (pas de caution et plus qu'un loyer d'avance) entrerait en vigueur début février 2008, avec application immédiate, pouvez-vous me le confirmer, je déménage début mars 2008
merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **24/01/2008** à **17:08**

Bonjour. À ma connaissance, la loi est examinée par le sénat. Mais elle n'a pas encore été adoptée ni promulguée, alors je préfère rester méfiant, je suis un peu comme saint thomas..

Par **rousselin**, le **24/01/2008** à **17:29**

merci de votre réponse, à la suite de quoi je suis allée sur le site du sénat qui stipule que la loi vient d'être votée par le sénat et sera appliquée le 15 février 2008, je suis rassurée